6. POLITIQUE DU PAYSAGE, DES SITES ET DU PATRIMOINE

6.1 Paysages

Le terme de paysage se prête à de multiples interprétations : les oppositions entre les visions naturalistes et culturelles, les débats concernant son caractère objectif ou subjectif, etc. reflètent la complexité et la richesse d'une notion qui traite aussi bien des espaces vus ou vécus, bâtis ou non bâtis, hérités ou projetés.



Vue vers le coteau, depuis le plateau de Chancy (photo R. Meige).

Dans le cadre du plan directeur communal, le paysage n'est pas traité en tant que domaine particulier, mais abordé comme une **démarche transversale**. En effet, que ce soit au travers d'un aménagement routier, de la réalisation d'un équipement ou d'une mesure agro-environnementale, la dimension paysagère doit faire partie de la démarche de projet. Dans cette perspective, il s'agit moins de *contraindre* que de *convaincre*.

Du point de vue paysager, les éléments majeurs structurant le territoire sont :

> La topographie. Celle-ci est très diverse et se décline en plusieurs ensembles bien marqués.

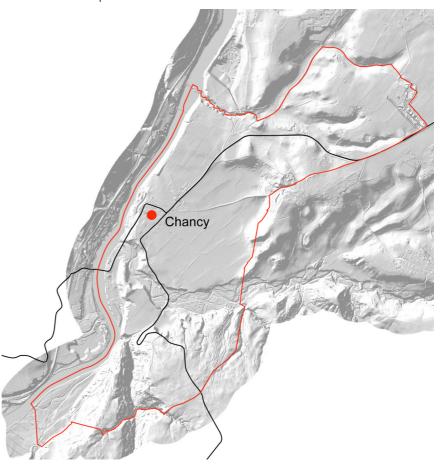
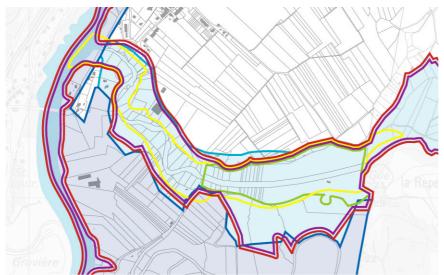


Figure 23 : Modèle numérique de terrain, source : SITG

- A l'Est, la fin du grand plateau de la Champagne et la déclivité marquée vers le plateau de Chancy, sur lequel se trouve le village.
- Au sud-ouest, l'ensemble des bois de Chancy, très marqué par les vallons du Rhône, de la Laire et du Longet.
- Le Rhône longe la Commune. Sa rive présente une grande importance biologique et paysagère. Sa valeur comme espace de détente et de loisirs est également incontestable et elle recèle de grands potentiels encore peu exploités (éco-tourisme, randonnée et développement d'une zone de loisirs au Longet).
- Les bois de Chancy (Bois de Fargout, des Crevasses et des Bouchets). Ils constituent un des plus grands ensembles boisés du canton et sont un élément marquant du paysage chancynois. Les bois se prolongent au-delà de la frontière nationale, jusqu'à Valleiry. Ils recèlent des potentiels écologique, biologique, économique et récréatif très importants.
- Le vallon de la Laire. Comme les rives du Rhône, il est au centre de nombreux périmètres de protection nationaux et cantonaux. Il présente des paysages variés d'une grande valeur et attire de nombreuses personnes pratiquant la randonnée ou d'autres activités en plein air. Les activités récréatives qui peuvent être développées proche de la Laire doivent tenir compte de ces diverses mesures de protection. 3.



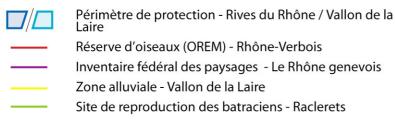


Figure 24 : Périmètres de protection, vallon de la Laire



Le Longet, site privilégié au bord du Rhône.



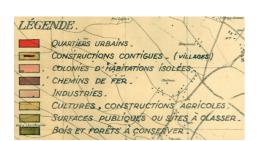
Les bois de Chancy, source IVS.



Grandes cultures, vers le village, (photo R. Meige).

- Les terres cultivées représentent en 2005 environ 50% de la surface totale de la Commune. Les grands champs et les vignes, outre leur valeur paysagère intrinsèque, offrent au promeneur des dégagements visuels très intéressants sur le Vuache et le Jura. Il subsiste dans certaines parties du territoire communal une bonne structure bocagère traditionnelle, typique du paysage de la Champagne genevoise. Ces bocages ont une haute valeur biologique et paysagère. Il existe des objectifs de remise en place de telles structures là où elles ont disparu.
- > On y compte également de très nombreux bosquets et alignements de vieux arbres (chênes, noyers, ...) d'une grande valeur paysagère et patrimoniale (vestiges et témoins du passé). Les enjeux consistent d'une part à assurer leur pérennité (prévoir leur remplacement) et d'autre part à les intégrer dans les réseaux de promenade.

Le paysage n'est pas seulement un lieu isolé et cadré par le regard, c'est aussi un **espace vécu** : travaillé pour la production alimentaire, parcouru pour les loisirs, protégé pour préserver la biodiversité, etc. Un espace convoité par plusieurs groupes sociaux : agriculteurs, urbains en quête de lieu de ressourcement, protecteurs de la nature, ... Le paysage est l'objet de différentes demandes sociales.



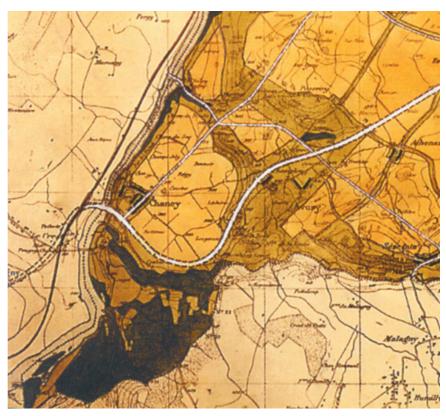


Figure 25 : Plan directeur régional, Maurice Braillard, 1936, source : IAUG - CRR

Le plan directeur régional, établi par Maurice Braillard en 1936, « propose une innovation extraordinaire en attribuant, en plus des surfaces réservées à l'agriculture, des surfaces publiques ou sites à classer. En distinguant ces trois types de surfaces, c'est l'ensemble du patrimoine naturel du canton qui est mis en valeur, car on le considère comme une richesse collective, menacée par l'expansion urbaine »⁴. Cette approche innovante visait à produire, au travers d'un plan paysager, un territoire capable de concilier les différentes demandes et de répondre aux diverses demandes. Cette question est toujours d'actualité et des objectifs d'aménagement, moins ambitieux que ceux proposés en 1936, mais adaptés au contexte actuel sont proposés dans le chapitre 5.2.

On constate également que ce plan proposait un grand contournement du village de Chancy, par les coteaux au sud. Les extensions du village vers le sud-ouest et de la zone de villas sur la rive française du fleuve rendent toute-fois ce tracé peu vraisemblable.

6.2 Atlas du territoire genevois

En superposant le cadastre napoléonien (1806-1818) sur le plan d'ensemble actuel, cet atlas permet de mettre en évidence les éléments permanents et persistants⁵ du territoire.

Le carte ci-après met ainsi en évidence la permanence de nombreux tracés de routes et chemins, du tissu bâti villageois et du parcellaire agricole dans la partie ouest du territoire.

Il apparaît également que tout le secteur au nord du village ainsi que le coteau de Passeiry étaient en grande partie recouverts de hutins (ancienne forme culturale associant vignes et vergers). La reconstitution de telles formes d'exploitation agricole constituerait un intéressant témoignage du paysage d'autrefois.

Projets d'urbanisme pour Genève. 1896-2001. CRR-IAUG. DAEL

La permanence se réfère au caractère invariable d'un élément qui se retrouve de manière identique aux deux époques. La persistance introduit l'idée d'un changement-tranformation, avec des éléments du tissu qui se sont substitués à d'autres, tout en gardant la même position sur le terrain.

0866_9CadNap_15M.ai - VM/MW - 080110 - vm/jca



REPORT DU CADASTRE NAPOLÉONIEN SUR LE PLAN D'ENSEMBLE ACTUEL

Permanences du cadastre napoléonien Voies de communication, hydrographie, affectations figurant sur le cadastre napoléonien Limites parcellaires permanentes Voies de circulation, cours, places Limites parcellaires persistantes Cours d'eau, bassins, étangs Limites parcellaires disparues Marais Bâti permanent (implantation) Bois Bâti disparu **Jardins** Extraits de l'Atlas du Territoire Genevois et de sa légende. Limites actuelles de la commune DAEL, Institut d'architecture de l'Université de Genève. Vignes GEORG éditeur, Genève Hutins 1998

6.3 Sites archéologiques

Le territoire communal comprend trois sites archéologiques fouillés ou partiellement fouillés. Le village et castrum de Montagny (Cy 01), dans les bois, proche de la route de Valleiry, l'ancienne église Saint-Genis (Cy 03), à la route de Bellegarde et le site de l'ancienne tuilerie romaine, au chemin de Fargout (Cy 04). La Commune compte encore 3 sites connus, dont:

- une nécropole (une sépulture trouvée) à la route de Passeiry (Cy 06),
- une nécropole (21 sépultures) au chemin du Longet (Cy 07),
- une habitation au ch. du Moulin-Roget face au lieu dit « la Bréquanne » (Cy 09).

3 sites présumés:

- une villa gallo-romaine au chemin de la Ruette (Cy 02),
- un établissement gallo-romain au lieu dit « le Beuvoir » (Cy 05),
- un habitat préhistorique (outils et flèches en silex) au Raclerets (Cy 10).

1 trouvaille isolée:

- Tegulae (tuiles romaines) à Montagny (Cy 08). Voir carte ci-après.

6.4 IVS

La commune de Chancy se positionne historiquement comme important point de passage du Rhône, en direction de Bellegarde et de Lyon. Elle était déjà colonisée à l'époque romaine. Au Moyen Age, la traversée de Chancy était la dernière avant le Fort-l'Ecluse, en direction de Lyon. La route menant à Chancy, empruntant autrefois le tracé des actuels chemins de Champlong et du Cannelet est relevée à l'inventaire IVS avec une importance nationale, dont certains tronçons avec substance, voire avec beaucoup de substance, proche de la douane. De très nombreux autres tracés sont identifiés comme ayant conservé beaucoup de substance, notamment dans les bois de Chancy ou sur le plateau de Passeiry.

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) est établi en application de l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L'IVS distingue trois niveaux hiérarchiques d'importance de la voie (nationale, régionale et locale) et trois degrés de préservation des tracés historiques, dépendant également d'élments tels que murs, végétation, bornes, croix, etc. (sans substance, avec substance et avec beaucoup de substance).

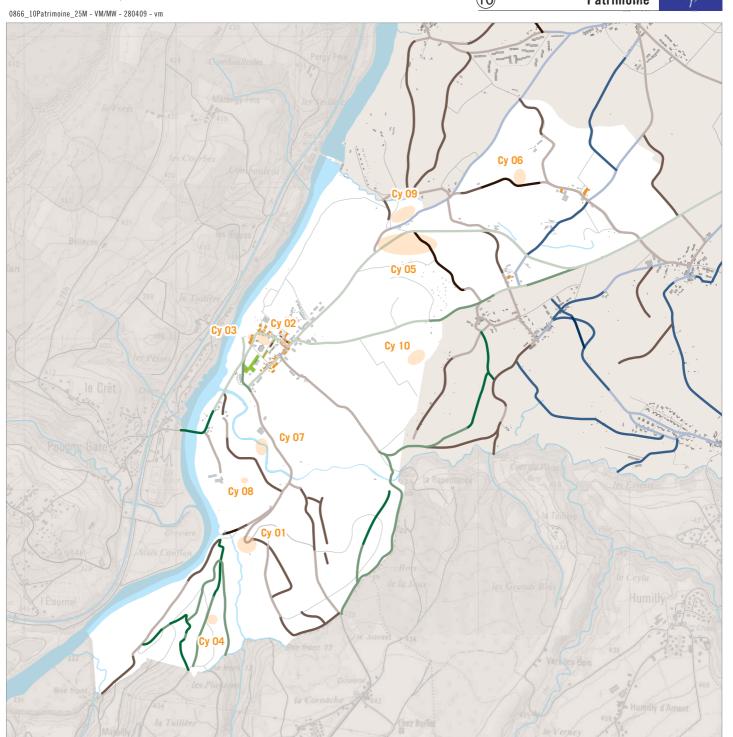
Objectifs et principes d'aménagement

- > Conserver et mettre en valeur le patrimoine construit et routier de la Commune.
 - Intégration des voies de communication historiques dans le réseau de chemins de randonnée pédestre et de chemins pour piétons.
 - Prise en compte des caractéristiques morphologiques des voies de communication historiques dans les aménagements liés au réseau viaire communal.



1:25'000 Avril 2009

COMMUNE DE CHANCY **PLAN DIRECTEUR** 10 **Patrimoine**



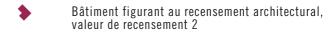


Chemin IVS, d'importance **régionale** sans substance / avec substance / avec beaucoup de substance

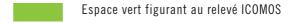
Chemin IVS, d'importance nationale sans substance / avec substance / avec beaucoup de substance

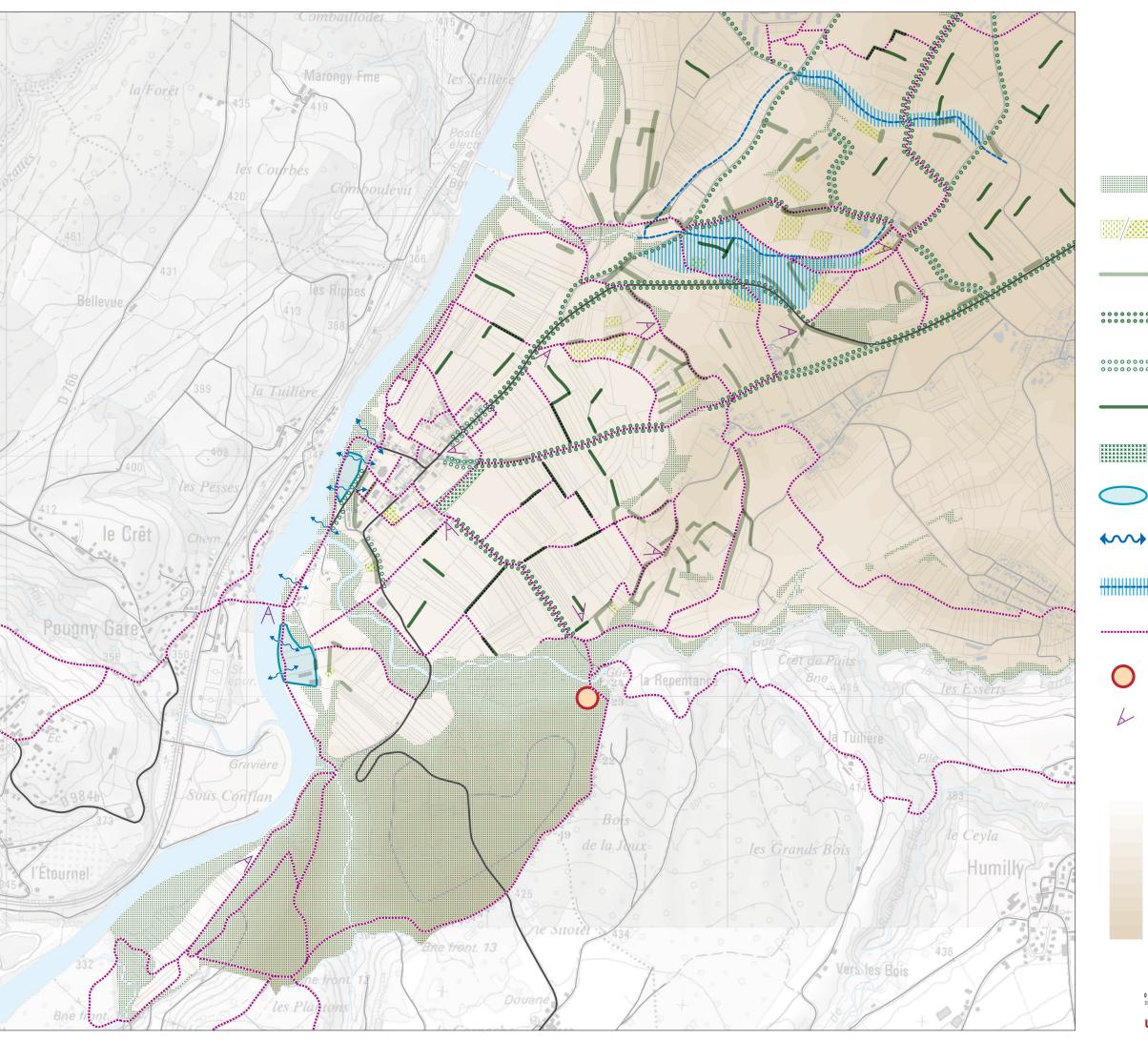


Site archéologique

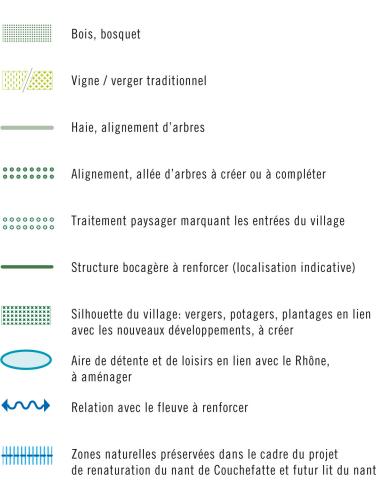


Bâtiment figurant au recensement architectural, valeur de recensement 3 et 4+









Parcours de promenades et chemin de randonnée pédestre



Place de tir à supprimer

